



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 janvier 2021 à 15 h 30
Exceptionnellement tenue à huis-clos, par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 15 h 30.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois souhaite la bienvenue aux citoyens, aux membres du conseil d'arrondissement et aux membres de l'administration et leur souhaite une bonne année 2021.

Madame Bourgeois demande une minute de silence en mémoire, ce jour même, du 11^e anniversaire du séisme en Haïti.

La mairesse souligne que la communauté haïtienne est une communauté extrêmement importante de notre arrondissement et au-delà de la communauté de Rivière-des-Prairies, Mme Bourgeois se souvient très bien, il y a 11 ans, qu'on avait tous le sentiment d'être Haïtiens. Notre cœur était avec la population qui a vécu cette effroyable tragédie. Elle souligne l'importance de cette minute de silence, envers les 200 000 personnes qui ont perdu la vie et les 300 000

personnes blessées. Le peuple haïtien s'est démarqué par sa grande résilience et l'arrondissement est de tout cœur avec eux.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine remercie pour la minute de silence qui a été observée. Elle souligne le devoir de se remémorer cet événement, même après 11 ans. Elle ajoute qu'il y a encore beaucoup de cicatrices et qu'effectivement, le peuple haïtien est un peuple fort et résilient. Elle transmet ses vœux de sympathies à ceux et celles qui ont perdu des êtres chers lors de ce tremblement de terre, particulièrement à ceux et celles qui habitent Rivière-des-Prairies ainsi qu'aux personnes de la communauté haïtienne. Elle remercie également la Ville de Montréal, car elle a tendu la main pour aider le peuple haïtien. Elle remercie la Ville de Montréal, la Ville de Québec et le Canada qui ont également apporté leur aide.

CA21 30 01 0001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 janvier 2021 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question en lien avec la vitesse élevée des véhicules sur le boulevard Guin et 94^e avenue.
- Une question en lien avec la compagnie Recybeton et GT groupe qui sont des sources majeures de la poussière normale et toxique qui inclut la silice.
- Une question en lien avec le dépôt de la pétition pour un meilleur transport en commun dans Rivière-des-Prairies.
- Neuf questions en lien avec la construction et l'appui du REM à Rivière-des-Prairies.
- Une question en lien avec la privatisation d'une partie du transport en commun.

CA21 30 01 0002

OFFRIR - SERVICE - URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - EN VERTU - DEUXIÈME ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PRENDRE EN CHARGE - MISE AUX NORMES - PISTES CYCLABLES - EXISTANTES - SÉCURISER - DÉPLACEMENTS ACTIFS - VERS - ÉCOLES - FELIX-LECLERC - DANIEL-JOHNSON - FRANÇOIS-LA BERNARDE - RÉFECTION - DIVERSES - INTERSECTIONS - PROJET D'AMÉNAGEMENT - PISTE CYCLABLE - SENTIER PIÉTON - EMPRISE - FRICHE FERROVIAIRE - ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ chapitre C-11.4), de prendre en charge la mise aux normes de pistes cyclables existantes, de sécuriser les déplacements actifs vers les écoles Félix-Leclerc, Daniel-Johnson et François-La Bernarde et la réfection de diverses intersections dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piéton dans l'emprise de la friche ferroviaire dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1218663001

CA21 30 01 0003

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER - DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - SUITE - PÉRIODE DE RÉCEPTION - DEMANDES ÉCRITES - SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE - TENUE - 2 AU 18 DÉCEMBRE 2020 INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA20-E176

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen
appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 2 au 18 décembre 2020 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA20-E176 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.01 1201609006

CA21 30 01 0004

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - SUITE - PÉRIODE DE RÉCEPTION - DEMANDES ÉCRITES - SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - TENUE - 2 AU 18 DÉCEMBRE 2020 INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA20-E177

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà
appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 2 au 18 décembre 2020 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA20-E177 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 062 000 \$ pour le programme de protections des bâtiments ».

ADOPTÉ

40.02 1204939003

CA21 30 01 0005

DÉPÔT - CERTIFICAT - PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - SUITE - PÉRIODE DE RÉCEPTION - DEMANDES ÉCRITES - SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE - TENUE - 2 AU 18 DÉCEMBRE 2020 INCLUSIVEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA20-E180

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel
appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite à la période de réception des demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 2 au 18 décembre 2020 inclusivement, pour le règlement d'emprunt numéro RCA20-E180 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.03 1202468016

CA21 30 01 0006

PIIA - 12045, RUE NOTRE-DAME EST - LOT 5 523 512 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 4 décembre 2020,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 96 de la section 13 applicable au parcours riverain de Pointe-aux-Trembles, à l'article 122 de la section 17 applicable au Vieux-Pointe-aux-Trembles et à l'article 161 de la section 23 applicable à un secteur de valeur intéressante, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), visant des travaux pour l'aménagement de trois rampes d'accès universel pour un bâtiment situé au 12045, rue Notre-Dame Est, sur le lot 5 523 512, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Les travaux sont présentés sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 9 novembre 2020.

ADOPTÉ

40.04 1205270015

CA21 30 01 0007

PIIA - 12230, RUE SHERBROOKE EST - LOT 6 317 270 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

Monsieur le conseiller Richard Guay déclare son intérêt sur ce dossier.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 4 décembre 2020,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel
appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel que modifié), les plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant la construction d'un bâtiment commercial projeté au 12230, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté numéro 6 317 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, à savoir :

- L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan *projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, Monsieur Jean-Luc Léger, minute 28 610, en date du 1^{er} décembre 2020.
- L'apparence du bâtiment est illustrée sur les élévations, les perspectives et le tableau des matériaux déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 novembre 2020.
- L'aménagement du terrain est illustré sur plan *d'aménagement extérieur, les coupes* et le répertoire des essences soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 novembre 2020.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction portant le numéro 3001697794.

ADOPTÉ

40.05 1203469011

CA21 30 01 0008

PIIA - 12260, RUE SHERBROOKE EST - LOT 6 317 271 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

Monsieur le conseiller Richard Guay déclare son intérêt sur ce dossier.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 4 décembre 2020,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009, tel que modifié), les plans relatifs à l'implantation, l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant la construction d'un bâtiment commercial projeté au 12260, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté numéro 6 317 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, à savoir :

- L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan *projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Luc Léger, minute 28 610, en date du 1^{er} décembre 2020.
- L'apparence du bâtiment est illustrée sur les élévations, les perspectives et le tableau des matériaux déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 novembre 2020.
- L'aménagement du terrain est illustré sur plan *d'aménagement extérieur*, coupes et le répertoire des essences soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 novembre 2020.

Le tout, relativement à la demande de permis de construction portant le numéro 3001697816.

ADOPTÉ

40.06 1203469012

CA21 30 01 0009

LEVÉE - SÉANCE

À, 16 H 18,

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine
appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2021.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut



PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 20 janvier 2021

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'arrondissement a adopté le dossier décisionnel numéro 1207585001;

ATTENDU QU'une erreur apparaît dans la résolution et le sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE cette erreur apparaît de façon évidente à la lecture du dossier.

EN CONSÉQUENCE, la résolution CA20 3009 0217 et le sommaire décisionnel sont corrigés de la façon suivante :

Par le remplacement des mots :

« appel d'offres public » et « appel d'offres »

par les mots :

« contrat de gré à gré »

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 20^e jour du mois de janvier 2021.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement du 2 février 2021.